

COMMUNE D'ERSA (HTE CORSE)

AVIS DE CRÉATION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ

Suivant acte reçu par Maître Christophe RAMAZZOTTI, notaire à ROGLIANO (Haute-Corse) Pian delle Borre, le 28 mars 2019,
Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

Au profit de :

Madame **TRISTANI Antonia**, demeurant à ERSA (20275), Granaggiolo,
Née à ERSA (Haute Corse), le 8 février 1942.
Epouse de Monsieur **PERIN Daniel**

Des parcelles de terre ci-après cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
I	302	POGGIALE	00 ha 00 a 58 ca
I	322	GUADO ALLO PIANO	00 ha 04 a 46 ca
I	323	GUADO ALLO PIANO	00 ha 04 a 01 ca
I	329	POGIALE	00 ha 00 a 99 ca

Total surface : 00 ha 10 a 04 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : s.santini@notaires.fr

(Où doit être envoyée l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)